

Pour l'Anses les compteurs Linky sont aussi inoffensifs qu'un chargeur d'ordinateur portable

Les détracteurs des compteurs dits "intelligents" s'inquiètent de leurs risques pour la santé. Mais cela n'a pas lieu d'être, juge l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.



Un électricien installe un compteur dit "intelligent", Linky, le 11 février 2016. (MAXPPP)
franceinfo avec AFPFrance Télévisions

Mis à jour le 15/12/2016 | 09:21

publié le 15/12/2016 | 07:24

Il n'y a pas de quoi s'inquiéter des compteurs "*intelligents*" d'électricité ou de gaz. Telle est la conclusion de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) dans un avis rendu public jeudi 15 décembre. Selon elle, le risque que les compteurs Linky et Gazpar puissent avoir des effets nocifs pour la santé à court ou à long terme est "*très faible*".

"Les conclusions de l'agence (...) vont dans le sens d'une très faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis (...) puisse engendrer des effets sanitaires à court ou long terme", écrit l'Anses. Elle relève cependant qu'*"il n'existe pratiquement aucune littérature scientifique traitant des effets sanitaires spécifiques de l'exposition aux compteurs communicants"*.

"Une exposition comparable" à celle d'une télé

Les compteurs Linky ou Gazpar permettent de relever à distance et en direct la consommation d'électricité, de gaz ou d'eau d'un abonné. Leurs détracteurs redoutent des risques sanitaires, un surcoût, une intrusion dans leur vie privée et l'utilisation de données personnelles. L'Anses avait été chargée par la Direction générale de la santé de conduire une expertise sur les effets sanitaires potentiels de l'exposition aux champs électromagnétiques émis par ces différents compteurs.

Selon elle, que ce soit en champ électrique ou magnétique, les compteurs Linky *"sont à l'origine d'une exposition comparable à celle d'autres équipements électriques"* comme une télévision, un chargeur d'ordinateur portable ou encore une table de cuisson à induction.

L'Anses appelle les opérateurs à informer le public

Les niveaux d'exposition au champ électromagnétique produit par le compteur lui-même et par la communication des informations sur la consommation, de façon filaire via le réseau de distribution d'électricité, *"sont très inférieurs aux valeurs limites d'exposition réglementaires"*, souligne l'Anses. Les compteurs Linky produisent aussi sur le réseau domestique des courants transitoires à haute fréquence. *"Il n'existe aucune donnée"* suggérant qu'ils puissent affecter la santé aux niveaux d'exposition mesurés, indique l'Anses.

Quant à l'exposition à proximité d'un compteur de gaz ou d'eau, qui communiquent les données par liaison radio sans fil, elle est *"très faible", "bien plus faible que celle due à un téléphone mobile GSM"*, selon l'agence. Cela s'explique par *"la faible puissance d'émission"* et par le *"nombre réduit de communications"* d'informations. L'Anses appelle tout de même les opérateurs *"à fournir une meilleure information du public quant à leurs modalités de fonctionnement actuel et futur"*.